Centre de services scolaire des Mille-Îles
Québec

ÉCOLE GABRIELLE-ROY

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement de l'école Gabrielle-Roy,
tenu le jeudi 1er octobre 2026, à 18h30, en présentiel

Sont présents :	Mélanie Latreille	Présidente
	Alexandra Cauchon-Letellier	Vice-présidente du CÉ
	Marie-Chantal Bélisle	Directrice
	Évelyne Magny	Enseignante
	Samantha Honiball	Enseignante
	Myriam Foucault	Enseignante
	Stéphanie Bradette	Technicienne du service de garde
	Caroline Denis	Personnel de soutien
	Sylvie Miljour	Représentante SDG
	Éliane Gaouro	Parent
	Aurélie Sokoudjou	Parent
	Jessie Conlan	Parent substitut
	René Lemay	Membre de la communauté
Est absente :	Marilou Bissonnette	Parent

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée, présence et quorum
2. Parole au public
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution)
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2026 (résolution)
5. Suivi procès-verbal
6. Élections
   6.1 Présidence du conseil d'établissement (résolution)
   6.2 Vice-présidence du conseil d'établissement (résolution)
7. Nomination du représentant de la communauté (résolution)
8. Formation obligatoire pour les nouveaux membres du conseil d'établissement

9. Calendrier des rencontres du CÉ 2026-2027 (résolution)

10. Règles de régie interne du CÉ (résolution)

11. Plan de lutte violence et intimidation (résolution)

12. Activités et sorties éducatives (résolution)

13. Fonds spéciaux (résolution)

14. Bloc d'information
    a) Déléguée au comité de parents
    b) OPP
    c) SDG et enseignants
    d) Représentant de la communauté

15. Questions diverses

16. Levée de l'assemblée (résolution)

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Marie-Chantal Bélisle, direction d'école, ouvre l'assemblée. Il est 18h31.

2. Parole au public

Présence de M. Stéphane Goulet, substitut au conseil d'établissement.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame Samantha Honiball d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION : CE- 26-27 / 01
Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2026

La direction présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Latreille d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026, tel que présenté.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 02
Adopté à l'unanimité

5. Suivi au procès-verbal

Mme Bélisle présente les décisions prises depuis la dernière séance du CÉ.
- Participation au cross-country CSSMI

6. Élections

6.1 Présidence du conseil d'établissement 2026-2027

ATTENDU l'article 58 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit que le mandat du président du conseil d'établissement est d'une durée d'un an;

ATTENDU que deux candidatures ont été proposées pour occuper la fonction de présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027;

ATTENDU que Mme Mélanie Latreille a été proposée par Mme Caroline Denis;

ATTENDU que Mme Alexandra Cauchon-Letellier a soumis sa propre candidature;

IL EST RÉSOLU de procéder à l'élection de la présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 conformément aux règles de fonctionnement du conseil.

À la suite du vote, Mme Mélanie Latreille est déclarée élue à titre de présidente du conseil d'établissement de l'école Gabrielle-Roy pour l'année scolaire 2026-2027.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 03
Adopté à l'unanimité

6.2 Vice-présidence du conseil d'établissement 2025-2026

Mme Alexandra Cauchon-Letellier accepte d'occuper la fonction de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 04
Adopté à l'unanimité

7. Nomination d'un membre de la communauté

M. René Lemay est proposé comme membre de la communauté.

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Cauchon-Letellier d'adopter la nomination de monsieur René Lemay comme représentant de la communauté.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 05
Adopté à l'unanimité

8. Formation obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ

La direction explique les formations obligatoires aux nouveaux membres. Ces formations sous forme de capsules à visionner se feront de manière autonome par chacun des membres.

9. Calendrier des rencontres du CÉ 2026-2027

La direction présente le calendrier des rencontres pour l'année 2026-2027.

Dates	Présentiel ou Virtuel
Jeudi **1er octobre** 2026	Présentiel
Jeudi **12 novembre** 2026	Virtuel
Jeudi **21 janvier** 2027	Présentiel /Buffet à 18h
Jeudi **18 février** 2027	Virtuel
Jeudi **18 mars** 2027	Virtuel
Jeudi **15 avril** 2027	Présentiel
Jeudi **13 mai** 2027	Présentiel
Jeudi **17 juin** 2027	Présentiel /Buffet à 18h

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Denis d'adopter le calendrier de rencontres tel que présenté.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 06
Adopté à l'unanimité

10. Règles de régie interne du CÉ

Mme Bélisle présente les règles de régie interne.

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Cauchon-Letellier d'adopter les règles de régie interne pour l'année 2026-2027.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 07
Adopté à l'unanimité

11. Plan de lutte violence et intimidation 2026-2027

Mme Bélisle présente le plan de lutte pour l'année 2026-2027.

IL EST PROPOSÉ par madame Myriam Foucault d'approuver le plan de lutte violence et intimidation 2026-2027.

RÉSOLUTION : CE-26-27/ 08
Approuvé à l'unanimité

12. Activités et sortie éducatives

La direction présente les activités et les sorties éducatives proposées par les enseignants. Autant que possible l'utilisation des allocations ministérielles est prise en considération. Des demandes de subvention sont faites via le programme Culture à l'école.

ATTENDU l'article 3 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 4 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : madame Jessie Conlan

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par la direction de l'école qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 09
Approuvé à l'unanimité

13. Fonds spéciaux

IL EST PROPOSÉ par madame Myriam Foucault d'autoriser l'utilisation d'un montant de 300 $ provenant des fonds spéciaux de l'école afin de soutenir la réalisation des activités de l'Halloween pour l'année scolaire 2026-2027.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 10
Adopté à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ par madame Évelyne Magny que les membres du conseil d'établissement autorisent la direction à approuver des projets enseignants financés par les fonds spéciaux jusqu'à concurrence de 125 $ par classe. Toute demande excédant ce montant devra être soumise au conseil d'établissement pour approbation.

RÉSOLUTION : CE-26-27 / 11
Adopté à l'unanimité

14. Bloc d'information

a) Déléguée au comité de parents
Il n'y a pas eu de rencontre.

b) OPP

- La campagne de financement de chandails se poursuit jusqu'au 18 octobre 2026.
- La prochaine rencontre de l'OPP se tiendra le 6 octobre à 18h30.
- Les parents bénévoles ont procédé à la distribution de Mr Freeze, en début d'année.

c) Service de garde et enseignants

Service de garde
- Déclaration de la clientèle a eu lieu le 30 septembre.
- Le fonctionnement de la journée pédagogique du 5 octobre sera modifié étant donné l'utilisation des installations du bloc sportif et du SDG pour la tenue des élections provinciales.

d) Représentant de la communauté

- La ville de Boisbriand a procédé à une étude sur les espaces verts.
- Sondage en cours sur le remplacement des modules de la cour d'école.

15. Questions diverses

16. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Mme Mélanie Latreille DE LEVER la séance à 20h35.

RÉSOLUTION : CE- 26-27 / 12
Adopté à l'unanimité

Mme Mélanie Latreille Présidente	Marie-Chantal Bélisle Directrice et secrétaire de réunion